



# BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Durée : 2 ans Niveau : BAC RNCP : 38314 - 01/01/2024

*Certification délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*



## CONTENU DE LA FORMATION



Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.

Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.

Mettre en place des infrastructures.

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION



Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions différentes.

Organiser le chantier en amont de l'intervention.

Réaliser les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), de végétalisation et de mise en place des réseaux.

Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.

Vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

Obtenir le diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture.



formation@serpe.fr



04 86 84 00 76



serpe-formation.fr



## CONDITIONS D'ADMISSION



### PROFIL

- Agé(e) de 18 à 29 ans révolus ayant signé un contrat d'apprentissage.
  - Agé(e) de plus de 29 ans ayant signé un contrat de professionnalisation.
  - Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être étudiés avec notre référent handicap (voir section «Référénts de formation»).
- Nous contacter pour tout aménagement de parcours : [formation@serpe.fr](mailto:formation@serpe.fr)
- Ne pas avoir de contre indication médicale

**PRIX** €

Formation gratuite (prise en charge par l'OPCO et l'entreprise).



### INSCRIPTION

- Dossier de candidature
- Entretien individuel
- Tests de positionnement

**PRÉREQUIS** ✓✓

- Être titulaire d'un CAPA, TP Ouvrier du paysage, BPA ou fin de seconde générale
  - Dérogation possible si expérience professionnelle dans le domaine du paysage



[formation@serpe.fr](mailto:formation@serpe.fr)



04 86 84 00 76



[serpe-formation.fr](http://serpe-formation.fr)



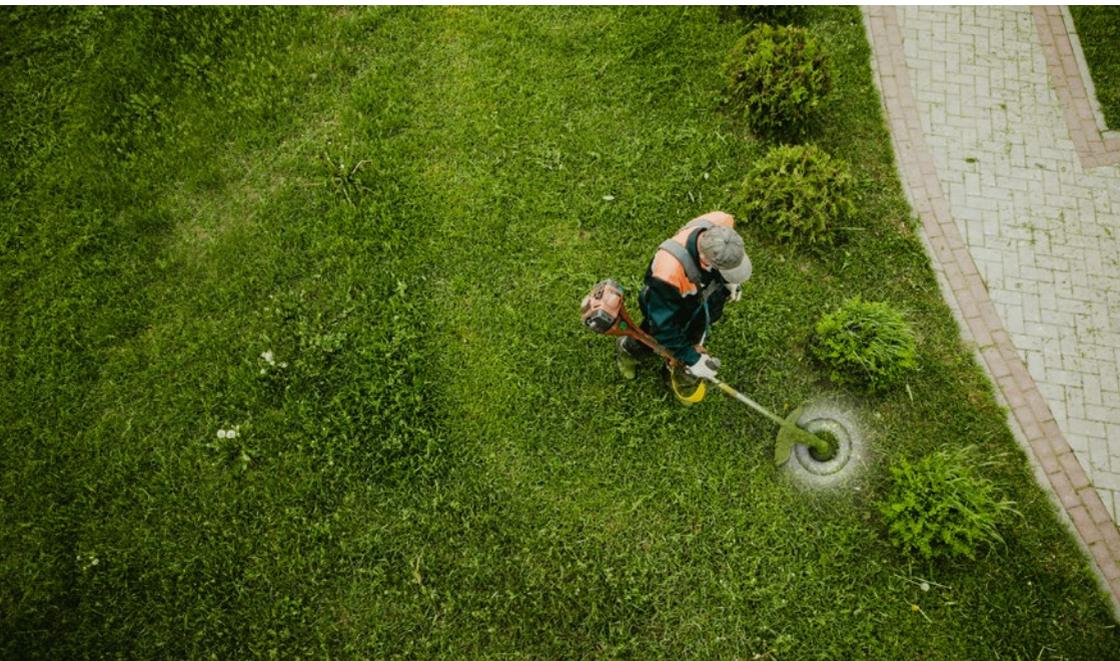
## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

-  Accompagnement individualisé.
-  Travaux pratiques réalisés sur des cas concrets dans le cadre de chantiers pédagogiques.
-  Salle de formation dédiée pour les cours théoriques en présentiel ou mixte présentiel / distanciel (blended learning).



## MOYENS PÉDAGOGIQUES

-  Site de formation au sein de l'agence Serpe de Boullargues (30).
-  Matériel dédié à la formation
-  Formateurs professionnels et encadrement dédié à la formation.
-  Plateau technique de 5,5 hectares.





## VALIDATION DES COMPÉTENCES



Livret de suivi pédagogique permettant de valider les compétences acquises tout au long de la formation et en entreprise.



## MODALITÉS D'EXAMEN



Epreuves écrites et orales.



Mises en situation pratiques sur chantier.



L'examen est validé par l'obtention de l'ensemble des UC.



Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans.



## MODALITÉS DE FORMATION

Décomposition des 24 mois en alternance :

**24**

semaines en  
centre de formation

**80**

semaines en agence  
Serpe



## RÉFÉRENTS DE FORMATION



Responsable - Référent mobilité  
- Référent Handicap  
**THIERRY BOURDY-BESSON**

email : [formation@serpe.fr](mailto:formation@serpe.fr)



Formateur Référent Pédagogique  
**CLÉMENT DAYON**



Référente administrative  
**MANDY FABRET**



### » ET APRÈS ?

- Postes accessibles :  
Ouvrier paysagiste / Chef d'équipe paysagiste

- Passerelles RNCP :  
BTS Aménagements Paysagers / CS  
Arboriste Élagueur



[formation@serpe.fr](mailto:formation@serpe.fr)



04 86 84 00 76



[serpe-formation.fr](http://serpe-formation.fr)